

Rapport annuel

2004 2005

La Société des établissements
de plein air du Québec





Rapport annuel

2004 2005

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture : Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Photographe : Jean-Pierre Huard

Graphisme et infographie : Deschamps Design

Impression : J.B. Deschamps

Dépôts légaux – 2005

Bibliothèque nationale du Québec

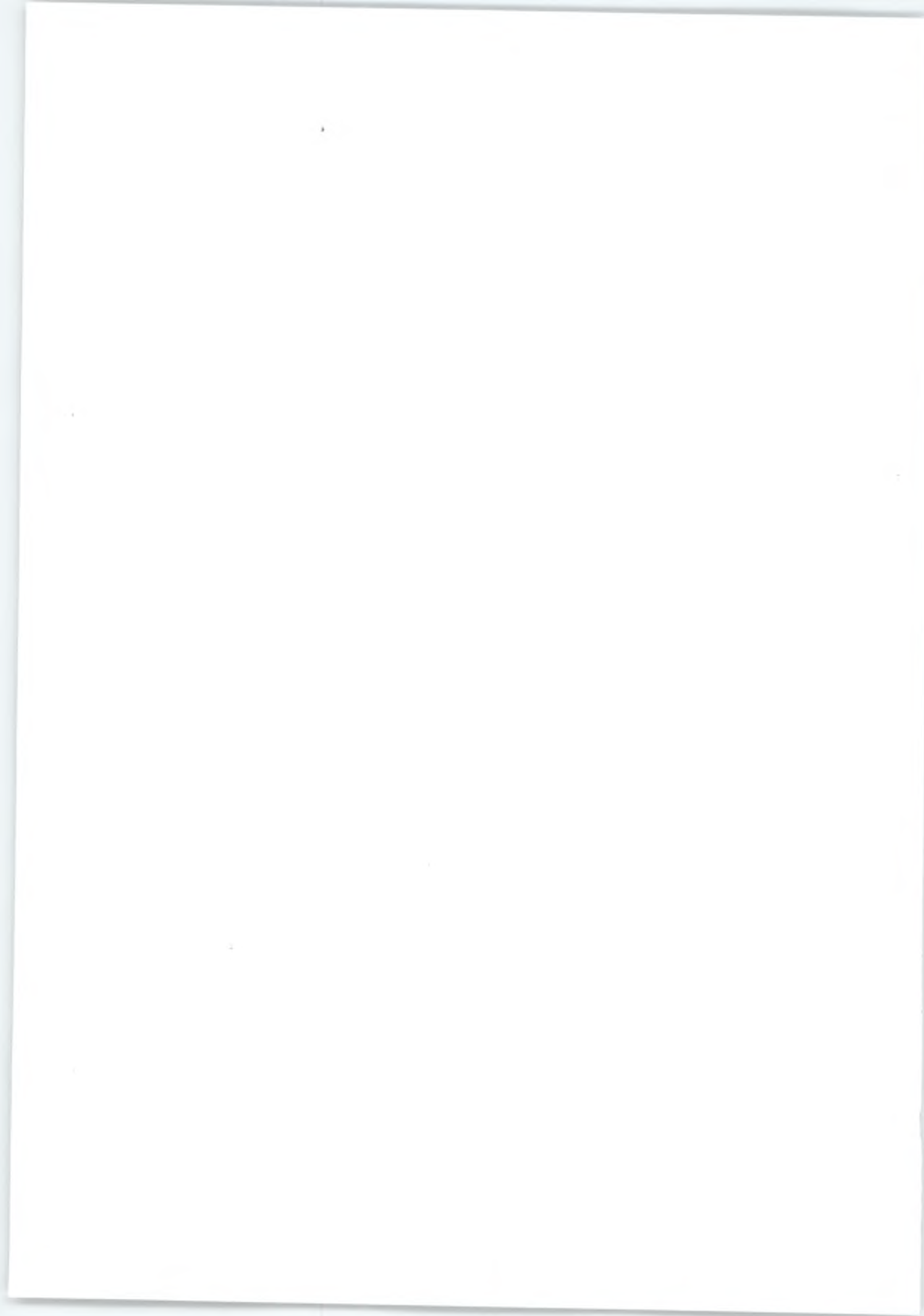
ISBN-2-550-44589-9

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN- 0833-028X

Table des matières

Lettre du président du conseil d'administration	5
Message du président-directeur général	6
Conseil d'administration et direction	8
Organigramme	9
Situation géographique	10
Profil de la Sépaq	11
Revue des activités	12
Revue financière	27
Rapport de la direction	30
Rapport des vérificateurs	31
États financiers	32
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	42
Coordonnées des établissements de la Sépaq	44



Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce document trace le portrait d'une société dynamique très impliquée dans les milieux régionaux et supportée par un personnel motivé et fier de la mission qu'il poursuit. Les résultats qui y sont consignés témoignent de la vigueur et de l'expérience acquise par l'organisation depuis 20 ans. L'essence de cette vitalité s'exprime par l'esprit d'initiative déployé dans toutes les sphères d'activité et par l'originalité des solutions développées pour assurer la croissance de l'entreprise.

Plusieurs prix et mentions sont venus, encore cette année, attester de l'enthousiasme de toute l'équipe de la Sépaq à atteindre la cible de l'excellence. Les parcs nationaux ont été particulièrement à l'honneur, notamment ceux d'Aiguebelle, de Frontenac, de la Gaspésie et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, tous lauréats régionaux des Grands prix du tourisme dans la catégorie Entreprise touristique - secteur public, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie s'étant également mérité le Fidéide public-parapublic 2005 décerné par la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec.

Ces distinctions prestigieuses sont conséquentes de la pertinence des plans d'opération et de mise en valeur élaborés au cours des dernières années, de la qualité des installations réalisées depuis lors et de la performance du personnel de première ligne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,


Michel Noël de Tilly

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Message du président-directeur général

Voilà maintenant 20 ans que la Sépaq se voit confier par le gouvernement la gestion d'établissements et de territoires publics, avec le mandat de les mettre en valeur, de les développer et les gérer de façon à en améliorer la qualité et la performance financière. Voilà 20 ans qu'elle vise donc l'excellence en cherchant à parfaire ses méthodes, ses produits et ses services. Voilà 20 ans qu'elle place aussi le bien-être et la satisfaction de sa clientèle au premier rang de ses préoccupations.

Cet anniversaire nous incite à jeter un coup d'œil sur le passé afin d'apprécier le chemin parcouru. Ce regard conduit au rassurant constat que la Sépaq, forte d'une expertise maintenant bien établie en gestion de territoires naturels comme en développement touristique, n'est plus à la merci de situations pouvant fragiliser son équilibre. Au contraire, étant mieux connue et mieux comprise comme un outil efficace de gestion, elle est plus stratégiquement utilisée et rationnellement soutenue. À ce propos, le ministre des Finances annonçait, lors du dernier discours sur le budget, des crédits de 22 millions de dollars pour la modernisation et la mise à niveau des infrastructures des établissements de la Société.

Cette marque de confiance et d'encouragement de la part du gouvernement est conséquente de la constance de la Société dans la réalisation des différents mandats qui lui ont été confiés au cours des dernières années et de l'atteinte des résultats anticipés. De fait, la Société est maintenant citée en exemple dans l'administration publique pour sa rigueur de gestion, ses procédés novateurs et sa gestion associative avec les milieux régionaux et ses multiples partenaires.

En effet, depuis plusieurs années, la Société a entrepris un virage visant à moderniser ses procédés administratifs, à simplifier sa gestion et à se rapprocher de sa clientèle pour mieux la servir. Qu'il suffise de penser aux centaines de points de vente maintenant implantés partout au Québec qui permettent aux clients de transiger avec la Société sans délai d'attente tout en comptabilisant les revenus générés en temps réel. De la même façon, selon une des orientations expresses du gouvernement, la Société s'est dotée d'un site Internet transactionnel reconnu maintenant comme une référence dans l'industrie touristique. La Société a connu une croissance fulgurante du nombre de transactions effectuées en ligne qui ont totalisé plus de 180 000 transactions en 2004-2005, soit une augmentation de 63 % par rapport à l'année précédente.

Encore cette année, la Société termine son exercice financier à profit. Soulignons à cet égard, la performance remarquable des centres touristiques. D'abord, la station touristique Duchesnay dont les résultats dépassent les objectifs fixés au plan d'affaires déposé au gouvernement lors du transfert de l'établissement en 1999 et qui constitue maintenant un véritable moteur de développement touristique dans sa région.

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Aussi, le Parc de la Chute-Montmorency a connu une amélioration de ses résultats financiers de plus de 400 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Ce redressement majeur découle de la décision de la direction de modifier le mode d'opération de la restauration offerte sur le site. Elle sera dorénavant concentrée sur la clientèle de réunions, de banquets et d'événements spéciaux tels les Grands feux Loto-Québec, de même que sur la clientèle estivale et touristique. Soulignons également l'amélioration de l'Auberge Fort-Prével qui, bien que toujours déficitaire, tend vers l'équilibre financier.

L'exercice 2004-2005 a également été marqué, encore une fois, par une bonne performance du secteur faunique malgré une baisse sentie de l'achalandage de chasse à Sépaq Anticosti qui semble cependant en voie de correction pour la saison 2005. Le chemin parcouru par ce réseau depuis sa prise en charge par la Société voilà maintenant dix ans est considérable. Sa rentabilisation, sa plus grande accessibilité et l'amélioration de la qualité de ses infrastructures constituent des éléments de fierté pour la Société.

De son côté, le réseau Parcs Québec continue de s'implanter et de donner les fruits escomptés par les investissements réalisés pour la mise en valeur de ces espaces naturels uniques. Les quelques 3,4 millions de jours-visite de ces établissements, en progression de 6 % par rapport à l'année précédente, contribuent de façon très significative au soutien économique des régions où ils sont situés et à la création d'emplois locaux. À cet égard, la Société entend présenter prochainement au gouvernement une étude montrant les bienfaits économiques du développement durable effectué à ce jour dans les parcs nationaux du Québec et la nécessité de compléter le plan de mise en valeur du réseau au bénéfice des régions.

Il va sans dire que toutes ces réalisations n'auraient pu être possibles sans l'appui indéfectible et l'implication totale des 3 300 employés de la Société, répartis partout au Québec, surtout en région éloignée. De la même façon, l'intérêt, les multiples compétences et les judicieux conseils des centaines de personnes qui acceptent de siéger sur les tables d'harmonisation et les conseils d'administration locaux mis sur pied par la Société sont des atouts inestimables. Je les en remercie vivement.



Yvan Bilodeau



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Conseil d'administration



Président
Monsieur Michel Noël de Tilly
Avocat, Québec

Comités:
• Vérification [prés.]
• Suivi des investissements
régions Sud et Ouest [prés.]
• Suivi des investissements
régions Nord et Est [prés.]

Monsieur Bertrand Berger



Retraité
Pointe-à-la-Garde
Comité:
• Suivi des investissements
régions Nord et Est

Monsieur Luc Houde



Vice-président
et directeur général
Produits forestiers
Berscior inc.
Jonquière
Comité:
• Vérification

Monsieur Yvan Bilodeau



Président-directeur général
Sépaq
Comités:
• Suivi des investissements
régions Sud et Ouest
• Suivi des investissements
régions Nord et Est

Monsieur André Roy



Retraité
Québec
Comités:
• Vérification
• Suivi des investissements
régions Sud et Ouest

COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau
Président-directeur général
Claude Beaudoin
Vice-président au marketing
Ghislain Bernard
Vice-président aux ressources humaines
Réal Couture
Vice-président à l'administration
et aux finances
Raymond Desjardins
Vice-président exploitation
Parcs Québec
Daniel Leboeuf
Directeur des communications
Jean-Charles Morin
Vice-président exploitation
Secteurs faunique et touristique
Nelly Rodrigue
Secrétaire et directrice
des services juridiques
Gaëtan Thibault
Directeur des immobilisations
et des ressources matérielles
Suzanne Bédard
Secrétaire du comité

Monsieur Louis Bourget



Directeur général
MRC Vallée-de-l'Or
Val-d'Or
Comité:
• Suivi des investissements
régions Sud et Ouest

Madame Nicole Schmitt



Retraîtée
Sainte-Hedwidge
Comité:
• Suivi des investissements
régions Nord et Est

Monsieur Jean-Pierre Clermont



Administrateur
Cégep de Matane
Matane
Comité:
• Suivi des investissements
régions Nord et Est

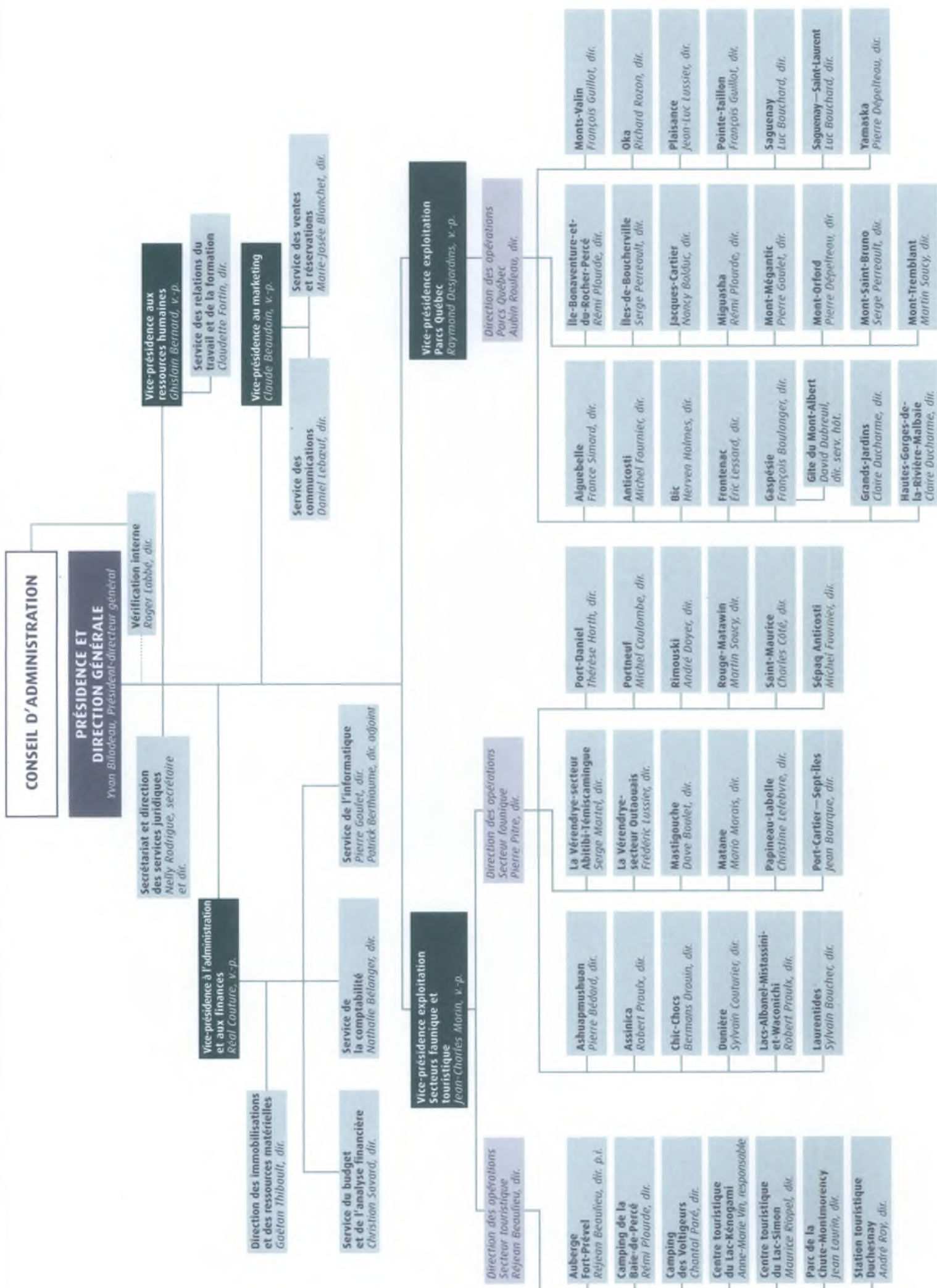
Madame Nelly Rodrigue



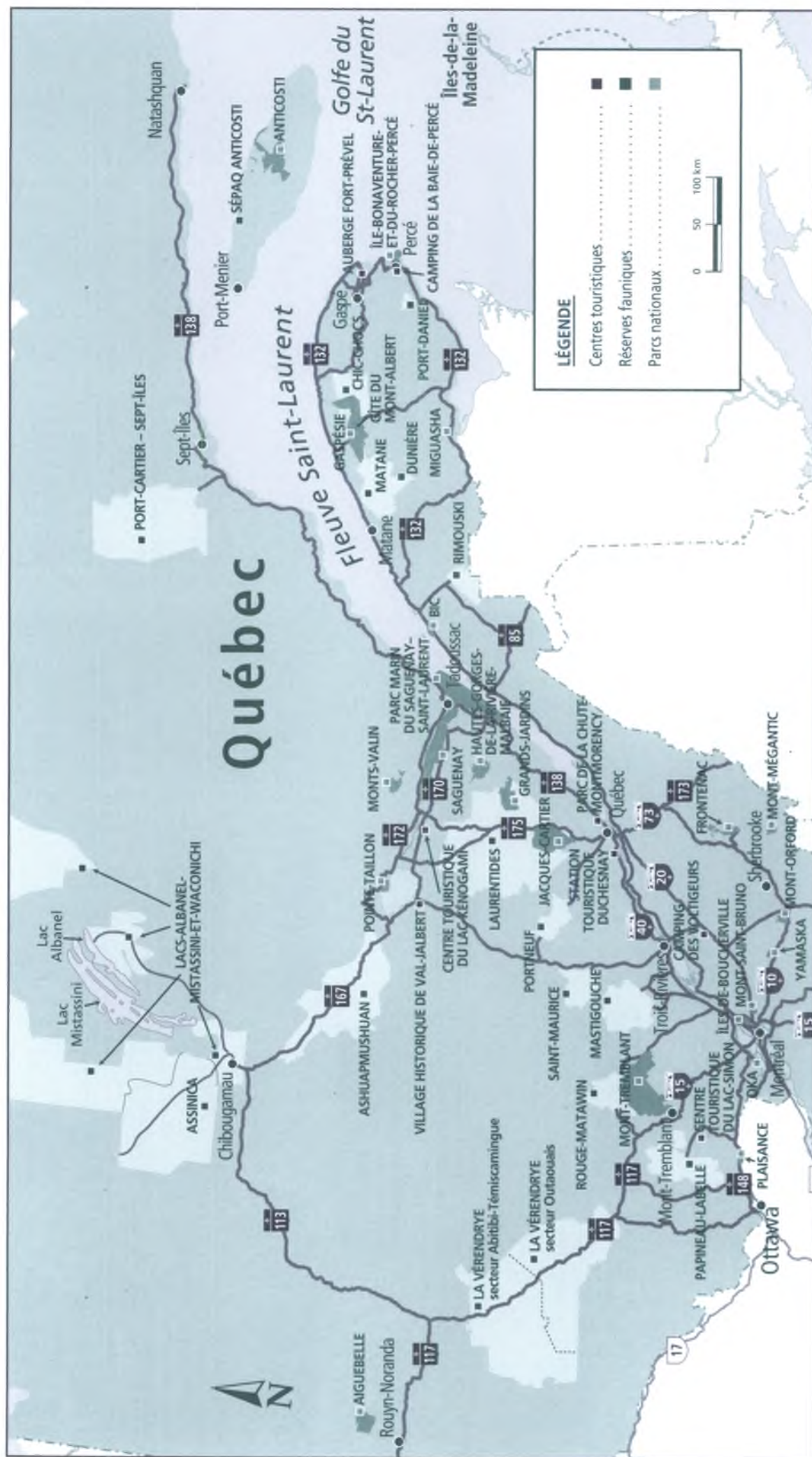
Secrétaire et directrice
des services juridiques
Sépaq
Secrétaire des comités

La Société
des établissements
de plein air
du Québec





Situation géographique



Profil de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'état à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Le conseil d'administration de la Société composé de neuf membres est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires et équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées, dans l'offre d'activités et de services.

La Sépaq exploite 47 établissements regroupés sous trois réseaux : 22 parcs nationaux, 16 réserves fauniques et Sépaq Anticosti ainsi que 8 centres touristiques. Parmi ces derniers, elle administre le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. Elle emploie 3 300 personnes dont près de 95 % œuvrent en région.

Profil



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Revue des activités

RESSOURCES HUMAINES

Pour l'année 2004-2005, l'effectif de la Société en période de pointe s'est élevé à plus de 3 300 employés. Le taux de rotation du personnel régulier et saisonnier excède à peine 5 % et marque, ainsi, la grande stabilité de cet effectif qui œuvre pourtant dans un milieu où la majorité des activités est cyclique ou saisonnière.

La Sépaq exerce une réelle force attractive auprès des chercheurs d'emploi. Uniquement durant cette dernière année financière, la Société a reçu plus de 5 000 demandes d'emploi, auxquelles il faut ajouter les 1 200 candidatures traitées à la suite de concours de recrutement public. Il est intéressant de constater également que plus de 80 % des candidats qui soumettent une offre de service à la Société détiennent soit un diplôme d'études collégiales, soit un baccalauréat.

Par ailleurs, pour cette même année, 50 employés, dont 11 qui assumaient un poste d'encadrement, ont choisi de prendre leur retraite et de profiter des services de soutien technique que la Société offre à l'occasion de départ définitif. Avant de considérer de nouvelles compétences à l'externe, les postes à combler ont d'abord fait l'objet d'une promotion à l'interne, et ce, afin de respecter les objectifs du plan de relève que s'est donné la Société.

Poursuivant déjà depuis quelques années une démarche d'amélioration continue du service à la clientèle, la Société a maintenu ses programmes de formation *Client Plus* et de normes de compétences en matière d'entretien ménager. Le personnel de la Sépaq a également continué à bénéficier du programme de formation, mis en chantier en 2004, portant sur la promotion des produits et services dans le réseau des parcs. De plus, un nouveau projet pilote appelé *Formation Parc Plus*, orienté sur la mission de conservation et d'éducation dans les parcs, a été lancé afin de doter chaque employé des connaissances requises à la transmission, auprès du public, de la raison d'être d'un parc et des objectifs poursuivis par ce dernier dans un contexte de développement durable. La formation sera offerte dès 2005.

La sécurité des employés et la gestion des accidents de travail constitueront, durant la prochaine année d'opération, quelques-uns des objectifs prioritaires par la Société. Dans cette optique, un programme de formation très élaboré sur la

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Photo: Jean-Pierre Huard

Parc national des Monts-Vallin

gestion des accidents de travail, appelé *Enjeux CSST*, a déjà été mis en place et offert à tous les gestionnaires. Parallèlement à cette activité et toujours dans le but de protéger l'intégrité physique de tous ses employés, la Société a formé des ressources compétentes au sein de son personnel, des employés devenus eux-mêmes formateurs du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Au chapitre des relations du travail, une grille de discussion et de résolution de problèmes a été mise en place, obligeant ainsi les parties à proposer des solutions à toute situation litigieuse portée à l'attention du comité de relation du travail avant le début des rencontres. Les résultats de cette initiative sont très éloquentes, caractérisant ainsi la dernière année comme tout à fait exceptionnelle : les problèmes soulevés ont été résolus rapidement, les dossiers de griefs ont tous été réglés, les comités de santé et sécurité au travail ont été efficaces et rigoureux. La volonté des parties de se donner des outils favorisant la discussion et de régler immédiatement les dossiers litigieux a largement contribué à ce succès en matière de relations du travail.

Par ailleurs, la Société a conclu au cours de l'année des conventions collectives avec les unités de négociation Gîte du Mont-Albert et Station touristique Duchesnay. Le processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective visant le personnel du Manoir Montmorency a été amorcé en fin d'année, tout comme le dossier de renouvellement de la convention collective touchant l'unité réserves fauniques, pourvoiries et service des ventes et réservations.

Le dossier sur l'équité salariale a été exigeant non seulement en ce qui concerne les ressources humaines qu'on lui a consacrées mais également en matière de temps qu'on lui a accordé. La Société a procédé à la mise en place de trois comités d'équité salariale : comité d'équité salariale CSN-Gîte du Mont-Albert, comité d'équité salariale SFPQ et comité d'équité salariale du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué. Les comités en sont globalement à l'étape de l'évaluation des catégories d'emplois, leur comparaison, l'estimation des écarts salariaux et le calcul des ajustements salariaux, s'il en ait.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ... DANS LES PARCS NATIONAUX

Cette année marque la finalisation du premier plan d'affaires de Parcs Québec qui termine sa saison en respectant tous ses engagements et, dans certains cas, en en dépassant les objectifs. La première des cinq orientations prévues à ce plan, soit d'amener les parcs nationaux à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation, a connu un second bilan fort positif en matière d'effort investi. À l'instar des autres grands réseaux de parcs nationaux, le Québec s'est engagé, une fois de plus, à mettre en valeur, à rendre accessible et à assurer la pérennité de ses plus beaux



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



territoires naturels protégés. Au cœur de cette responsabilité revient sans cesse le souci de faire vivre à un plus grand nombre possible de visiteurs une «Expérience Parc» inoubliable à travers des activités de découverte qui ne viendront jamais menacer l'intégrité écologique de ses territoires. La conservation et l'accessibilité est une affaire de conviction partagée par les 1 700 employés de la grande équipe de Parcs Québec.

Concrètement, le geste qui mérite peut-être le plus d'être souligné cette année est sans aucun doute l'implantation du Programme de suivi de l'intégrité écologique, une première au Canada. Cet outil incomparable, composé d'une trentaine d'indicateurs, permet de faire le bilan de santé des territoires et d'y apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires afin d'en assurer la conservation et la protection. Pour cette première année, la moitié des indicateurs ont été implantés, et la suite de l'opération se fera en 2005 dans presque tout le réseau. Conjointement à ce programme, 157 projets de recherche visant l'acquisition de nouvelles connaissances ont été réalisés à l'échelle du réseau. La synthèse de certains de ces projets a donné lieu à la parution du 3^e bulletin de recherche *Les parcs nous ont dévoilé...* Ce document, devenu un outil de base pour la formation des gardes-parcs pour l'élaboration des plans de conservation et d'éducation et pour la réalisation d'expositions, fait état des connaissances de la flore, de la faune, de la géologie et de l'histoire d'un milieu naturel donné. Il met en lumière une caractéristique de l'écosystème distinctif de chacun des territoires dont en voici un aperçu: inventaire de plantes par le groupe Flora Québec au parc national d'Aiguebelle; étude du saumon atlantique au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur le saumon atlantique (CIRSA), inventaire d'insectes dans le parc national de la Jacques-Cartier; inventaire des odonates avec Jean-Marie Perron et Luc Jobin, chercheurs émérites, au parc national de la Yamaska.

Parmi les autres indices témoignant de l'engagement à maintenir l'équilibre entre la conservation et l'accessibilité, mentionnons également l'augmentation significative de la participation des visiteurs à plus de 500 activités de découvertes du milieu naturel offertes par les 22 parcs nationaux du réseau. Chacun des parcs nationaux propose un programme d'activités d'interprétation favorisant la découverte de son territoire. Il peut s'agir de randonnées pédestres, de randonnées en canot, en rabaska et en vélo, de causeries et d'animation théâtrale, d'activités postées, de rallyes, de programmes scolaires, de visites d'expositions, etc. Près de 12 % des visiteurs des parcs ont participé à une activité guidée ou autoguidée, soit



Photo: Jean-François Bergeron

Parc national du Mont-Mégantic

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



environ 400 000 personnes. De plus, une nouvelle exposition permanente est présentement en préparation au parc national de Plaisance. Il sera possible d'en faire la visite dès septembre 2005. De son côté, la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique des parcs nationaux s'est réalisée à travers de nouvelles activités d'interprétation dont en voici quelques exemples: *Au pays des Chic-Chocs* – contes et légendes – au parc national de la Gaspésie; *Expédition Felton* – canot-rabaska – au parc national de Frontenac; *Une vie de morue* – activité postée – au parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé; *La fabuleuse histoire du Mont-Saint-Joseph* – au parc national du Mont-Mégantic; *Et vogue le rabaska* – histoire du parc national du Mont-Tremblant; *Quiz rapace* – jeu, rallye – au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Par ailleurs, des plans d'éducation sont en développement dans les parcs nationaux de Frontenac, du Mont-Orford, de Oka, des Grands-Jardins, du Mont-Tremblant et du Saguenay.

Demeurant cohérente dans ses actions visant la conservation et l'éducation, la Sépaq a mis en place à la grandeur du réseau un plan de gestion écologique des matières résiduelles. De plus, et toujours dans le même ordre d'idées, divers gestes environnementaux ont été posés. Par exemple, les infrastructures (bâtiments d'accueil, chalets, refuges, blocs sanitaires) sont pourvues de dispositif visant l'économie d'énergie, telle l'installation de panneaux solaires. Par ailleurs, dans certains parcs, un service de transport collectif est maintenant privilégié afin de réduire la circulation automobile, tandis que l'utilisation de papier recyclé à 100 % est maintenue à la grandeur du réseau. Finalement, à certains endroits, des travaux de revégétalisation de secteurs dégradés et de stabilisation de berges ont été entrepris afin de recréer un milieu naturel de qualité.

L'année 2004-2005 a été également très concluante en ce qui concerne la deuxième orientation du plan d'affaires qui visait à optimiser la contribution financière des activités commerciales, à accroître l'autofinancement des parcs



Parc national de la Jacques-Cartier
Photo: Jean-Pierre Huard



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



nationaux et à améliorer le service à la clientèle. En effet, l'autofinancement du réseau atteint maintenant 55 %, soit 9 % de plus que la cible prévue, et ce, grâce aux revenus générés par la tarification d'accès et les activités commerciales réinvesties dans les opérations. Mains efforts ont été fournis afin d'améliorer les contributions financières des différents postes de revenus. En ce sens, la croissance de 19 % du chiffre d'affaires dans les Boutiques Nature est remarquable, ce chiffre passant à 1,6 million de dollars pour l'année financière 2004-2005. Parmi les produits offerts, une place significative a été accordée aux produits des artisans régionaux. L'élaboration de menus adaptés aux types de clientèle, axés sur les produits régionaux et l'expérience en restauration du personnel ont permis une nette progression du chiffre d'affaires du côté des services alimentaires. Un nouveau concept de dépanneur vise également à offrir une plus grande diversité de produits tout en maximisant les revenus. Par ailleurs, la bonification de la qualité des produits, la formation du personnel sur la promotion des activités, des produits et des services ainsi que la courtoisie résultent toutes de la même stratégie d'améliorer le service à la clientèle.

Le plan d'affaires des parcs prévoit également le positionnement de Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux afin d'en accroître la fréquentation et la notoriété au Québec et à l'étranger. En ce sens, on peut qualifier l'année 2004-2005 de grande récolte. D'abord, c'est avec assiduité que les Québécois et les touristes ont fréquenté le réseau québécois des parcs nationaux. La fréquentation a augmenté de 6 % pour atteindre un total de 3,4 millions de jours-visites, comparativement à 3,2 millions en 2003-2004, une preuve de plus de l'attrait de la nature sur de plus en plus de gens. Par ailleurs, Tourisme Québec, en concertation avec ses partenaires de l'industrie, dont la Sépaq, a reçu le mandat de doter le Québec d'un plan de développement et de promotion de l'écotourisme. Encore cette année, la Sépaq continue sa démarche de réflexion et de planification en participant aux travaux de la table de concertation sur l'écotourisme.

Toujours par rapport au plan d'affaires et dans la perspective d'offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures conformes à l'image des parcs nationaux, la Sépaq a poursuivi en 2004-2005 le programme d'investissements quinquennal proposé au gouvernement en 2001 ainsi que procédé à des interventions visant l'amélioration et le maintien de ses actifs. Au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, par exemple, des travaux majeurs ont donné lieu à la construction d'un terrain de camping, *Le Cran*, doté de 103 emplacements aménagés en fonction des plus hauts standards de qualité de la Sépaq et d'un tout nouveau centre de services, *Le Draveur*, conçu et pensé en fonction du paysage. Ces travaux, totalisant une somme de plus de 20 millions de dollars, ont permis de rendre accessible à tous ce magnifique territoire protégé. L'inauguration des nouveaux lieux s'est faite en présence des autorités politiques et en compagnie d'une centaine de représentants du milieu régional

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



et du monde des médias. De son côté, le parc national de Plaisance, dernier-né au sud du 55^e parallèle, a pratiquement complété la mise en valeur de son territoire avec, entre autres, un nouveau bâtiment offrant des services d'accueil, d'information et d'enregistrement des campeurs, la Boutique Nature, une aire de repos ainsi qu'une salle d'exposition. À proximité, le nouveau secteur de Thurso offre un poste d'accueil et la possibilité de se procurer en location un vélo, une chaloupe, un canot ou un kayak. Également, au cours de l'été, les cyclistes et les randonneurs pourront traverser les presqu'îles grâce à un tout nouveau service de navette et parcourir ainsi jusqu'à 25 kilomètres aller-retour. Par ailleurs, dans le parc

national de la Gaspésie, six nouveaux chalets entourant le Gîte du Mont-Albert ont vu le jour et viennent ainsi s'ajouter à l'offre d'hébergement de ce parc. Les camps rustiques connaissant une très grande popularité, deux autres camps de ce type ont été construits, cette fois, dans le parc national d'Aiguebelle. Une Boutique Nature a été aménagée dans le parc national du Mont-Orford, tandis qu'une nouvelle boutique voyait le jour dans l'accueil du camping au parc national du Bic.



Réserve faunique des Chic-Chocs

Photo: Jean-Pierre Huard

Les retombées économiques en région demeurent des objectifs qui orientent la gestion rigoureuse des parcs nationaux. L'adhésion de la communauté à l'égard de son réseau est grandissante. Les parcs nationaux sont de plus en plus reconnus comme des acteurs importants contribuant à l'identité et à la vitalité économiques de leurs régions. La multiplication des partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et les milieux socio-économiques tels des forfaits incluant, par exemple, l'hébergement, l'accès au parc et une ou plusieurs activités de découverte, témoigne du rôle moteur qu'occupent les parcs nationaux en région alors qu'ils sont des produits d'appel touristiques permettant de générer des retombées économiques en périphérie de leurs territoires. En matière de distinctions, la saison 2004-2005 s'est révélée riche en récompenses pour les parcs nationaux. En fait, quatre d'entre eux, Aiguebelle, Frontenac, Gaspésie et Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ont remporté les honneurs des Grands prix régionaux du tourisme dans la catégorie Entreprise touristique publique. De nouveaux aménagements, des projets concrets de partenariats ainsi que l'augmentation importante du nombre de visiteurs ont permis à ces parcs nationaux de contribuer activement au tourisme dans leurs régions respectives. Toujours sur le plan de la reconnaissance publique, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie s'est vu récompensé pour une deuxième fois cette année en recevant le Fidéide public-parapublic de la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec.



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Une reconnaissance qui concrétise l'implication de la Société dans son milieu économique. Par ailleurs, l'entente renouvelée de partenariat avec Aventure écotourisme Québec (AEQ) pour offrir, développer et commercialiser conjointement des produits d'écotourisme dans le réseau Sépaq apparaît toujours comme un moyen dynamique de participer à la croissance économique et touristique des régions. L'AEQ compte quelque 350 producteurs en aventure et écotourisme. Afin d'assurer une synergie efficace avec les régions, les parcs nationaux possèdent également un outil de concertation extraordinaire, les tables d'harmonisation, où siègent des élus municipaux, des représentants de l'industrie touristique, du monde des affaires, des groupes environnementaux et de la communauté scientifique. Ces tables permettent à ces représentants régionaux de faire valoir les intérêts régionaux afin qu'ils soient priorisés dans l'exploitation et le développement de ces établissements.

Moteur d'attraction, image de marque, créateur d'emplois, le réseau des parcs nationaux du Québec, Parcs Québec, est devenu, après six ans d'existence, un joueur incontournable dans la dynamique environnementale, économique, touristique et sociale des régions du Québec.

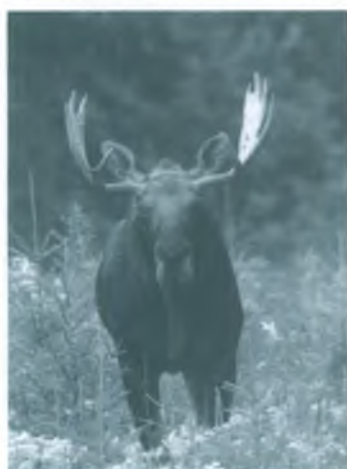
...DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

L'année 2004-2005 est la dernière à avoir profité des projets financés par le Fonds Jeunesse Québec, dont l'objectif était de permettre à des jeunes de moins de 30 ans d'acquérir une première expérience de travail dans leur champ de compétence. Grâce à ce programme, 122 emplois ont été créés en 2004-2005 dans les établissements de la Société. Parmi les 413 jeunes qui ont bénéficié des projets financés par ce Fonds au cours des quatre dernières années, une soixantaine d'entre eux se sont intégrés professionnellement à l'effectif des établissements. À titre d'exemple de projets réalisés, des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation » ont été élaborés pour la majorité des réserves fauniques par une équipe d'ingénieurs forestiers. Cette équipe a été formée dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des ressources (GIR). Ces plans ont pour objectif de concilier, de concert avec les intervenants forestiers, la planification des travaux par rapport aux enjeux majeurs des réserves fauniques en matière de paysages stratégiques, d'habitats fauniques, de qualité d'expérience de chasse et pêche, de voirie forestière et de répartition spatio-temporelle des opérations forestières. À la fin de ce dernier projet, un ingénieur forestier et un géomaticien ont obtenu un emploi régulier à la Société afin de s'occuper en permanence du dossier forestier dans les réserves fauniques. D'autre part, des plans de protection et d'amélioration de l'habitat en milieu aquatique ont été élaborés pour la majorité des réserves fauniques par deux biologistes grâce, encore une fois, au Fonds Jeunesse Québec. Ces plans visent à orienter les actions en milieu aquatique et à doter les directeurs d'établissements d'une vision globale pour leurs futures actions en aménagement faunique.

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



En ce qui concerne la chasse à l'orignal, plus de 2 073 groupes de chasse ont été offerts aux Québécoises et Québécois dans les réserves fauniques, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente, tandis que le taux de succès de chasse atteignait un niveau record de 65,1 %. Et comme nouveauté annoncée, le combiné de chasse chevreuil/orignal dans la réserve faunique de Rimouski permet à un groupe de quatre chasseurs de récolter un orignal



Réserve faunique de Matane

ainsi qu'un chevreuil par chasseur. Par ailleurs, quatorze réserves fauniques ont présenté à leur clientèle, au cours de la dernière année, le forfait *Chasse familiale*. De plus, 64 groupes, incluant chacun au moins un chasseur de moins de 18 ans, ont bénéficié de ce forfait visant à favoriser la relève parmi la clientèle de chasseurs. Une attention particulière a été portée dans la sélection des zones de chasse offertes afin de s'assurer que l'expérience vécue soit à la hauteur des attentes des jeunes chasseurs. Dans le même ordre d'idées, la Fête de la pêche offre elle aussi une occasion particulièrement intéressante d'initier de nouvelles recrues. Parmi les territoires fauniques structurés, les réserves fauniques ont été ciblées par Faune Québec comme lieux prioritaires pour tenir cette activité ayant pour but de promouvoir la pêche au Québec. Les objectifs sont de consolider la fidélité des pêcheurs actuels envers l'activité et de créer un engouement pour la pêche auprès de nouveaux adeptes, notamment les jeunes, en vue d'assurer une relève. Lors de la dernière année, cet événement, qui s'est tenu plus précisément durant le mois de juillet, a connu un fort succès avec la participation de quelques milliers de pêcheurs de tout âge sur les territoires des réserves fauniques participantes.

Au chapitre des immobilisations, 1,8 million de dollars ont été investis durant la dernière année afin de mettre en valeur des ressources du milieu forestier. L'aménagement de frayères, l'inventaire d'originaux, l'aménagement de ponceaux, la consolidation d'hébergement et la mise aux normes des installations d'eau potable furent parmi les projets réalisés dans les 16 réserves fauniques du réseau.

La réserve faunique de Dunière est maintenant dotée d'une structure de gestion semblable aux autres réserves fauniques de la Sépaq. Anciennement gérée par la Direction de la réserve faunique de Matane, la réserve faunique de Dunière connaît maintenant un volume d'affaires en nette progression, ce qui justifie l'embauche d'un directeur et d'employés dédiés uniquement à cet établissement. Un plan d'action triennal a été élaboré avec la participation du milieu régional afin d'encadrer le développement des activités de cet établissement et de permettre ainsi de maximiser les retombées économiques dans la région. C'est durant l'été 2004 que les travaux entourant la construction de l'Auberge de



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



montagne des Chic-Chocs ont débuté. Perchée à 615 mètres d'altitude dans la réserve faunique de Matane, au cœur d'une nature immense et presque intacte, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, première dans son genre à l'est du Canada, ouvrira ses portes à la fin de l'année 2005. Les clients pourront explorer cet environnement montagnard lors d'une randonnée, d'une sortie en skis de haute route, d'une partie de pêche ou d'une activité plus contemplative. L'année 2004-2005 a également été témoin d'un changement de la garde pour les directeurs des réserves fauniques de Mastigouche, de Papineau-Labelle et de La Vérendrye, secteur Outaouais. Par ailleurs, à la suite du feu qui a complètement ravagé le bâtiment de services de la halte routière de l'Étape, dans la réserve faunique des Laurentides, la Société a lancé un appel de propositions en décembre 2004 afin de trouver un partenaire qui, à la fois, concevra, financera, construira, exploitera et entretiendra un bâtiment de services répondant aux besoins des usagers. Enfin, un projet de gestion écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides est en cours. La réserve faunique des Laurentides a été identifiée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, suite à une demande de la Sépaq, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et de Faune Québec, comme territoire pilote afin d'y poursuivre des études qui permettront de mieux adapter les coupes forestières à l'écosystème de la sapinière à bouleau blanc. Ce projet, qui débutera au courant de l'année 2005, permettra le développement de nouvelles stratégies d'aménagement forestier qui seront mieux adaptées à l'écologie régionale et socialement plus acceptables.

...ET DANS LES CENTRES TOURISTIQUES

Globalement, le réseau des centres touristiques a obtenu d'excellents résultats financiers avec un chiffre d'affaires en hausse de 19 % par rapport à l'an passé. Plus spécifiquement, la première année complète d'opération de la nouvelle auberge Duchesnay a été remarquable avec un chiffre d'affaires dépassant les objectifs fixés. De manière plus qualitative, les commentaires émis par les différentes clientèles, autant individuelle que corporative, ont été très élogieux, et ce, aussi bien en ce qui concerne la qualité des installations de l'auberge, l'accueil et le professionnalisme des employés que l'ambiance générale des lieux. Toujours sur le site de la Station touristique Duchesnay, la nouvelle activité du labyrinthe a permis à 13 000 visiteurs de tout âge de vivre une nouvelle expérience à travers un rallye



Photo: Steve Deschênes

Station touristique Duchesnay

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



humoristique et éducatif. Par ailleurs, la Station touristique Duchesnay et les propriétaires de l'Hôtel de Glace viennent de signer une entente de dix ans pour un tout nouveau partenariat d'affaires: le parcours d'hébertisme *d'Arbre en Arbre Duchesnay*. Quatre circuits, totalisant 70 stations de difficultés progressives pour amateurs de 8 à 77 ans, seront aménagés dans le secteur du sentier du Rocher. Les travaux ont débuté le 15 avril 2005 et l'ouverture est prévue pour le 18 juin 2005. L'activité, qui devrait créer 25 emplois, nécessitera des investissements de l'ordre de 500 000 \$. Bonne année également pour le Parc de la Chute-Montmorency. En effet, le plan de restructuration de l'ensemble de la restauration au Manoir Montmorency a permis d'améliorer la rentabilité de cet établissement de plus de 400 000 \$. La clientèle a réservé un accueil particulièrement favorable à son tout nouveau gril-terrasse. Les ajustements en vue d'améliorer encore plus la qualité de ce concept se poursuivront lors de la prochaine année. L'Auberge Fort-Prével, située à mi-chemin entre Gaspé et Percé, s'impose de plus en plus comme



Auberge Fort-Prével

une halte incontournable et a connu une augmentation de son volume d'affaires, principalement en début et en fin de saison. Elle a également été l'hôte du tournoi de golf de l'Industrie touristique du Québec et a accueilli ainsi plus de 200 participants. En plus de l'auberge, le complexe propose différents types d'hébergement, dont un camping pour véhicules récréatifs, classé 4 étoiles. En raison d'un achalandage

accru de la clientèle européenne, le centre touristique du Lac-Kénogami a connu une augmentation de la fréquentation de son terrain de camping. De son côté, le camping des Voltigeurs a développé une forfaitisation avec certains producteurs d'événements de la région (Légendes fantastiques, Village québécois d'antan, etc.), ce qui a contribué à une hausse importante de l'achalandage. Finalement, le Centre touristique du Lac-Simon, avec ses 400 emplacements de camping, ses 17 chalets et ses 4 minis chalets, continue d'être un pôle familial hautement fréquenté durant la période estivale.

MISE EN MARCHÉ

L'année 2004-2005 a, entre autres, été marquée par le déménagement du Service des ventes et réservations et du siège social de la Société à Place de la Cité, à Sainte-Foy. Une campagne a été mise sur pied afin d'assurer la diffusion de la nouvelle adresse de la Sépaq. Parmi les actions entreprises à cet effet, la tenue de deux concours promotionnels a grandement contribué à l'atteinte de cet objectif.



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Le grand défi marketing en 2004-2005 a été le lancement de la nouvelle auberge de la Station touristique Duchesnay. En plus du démarchage effectué par les déléguées commerciales assignées à la clientèle d'affaires et aux voyageurs, une campagne d'affichage a ciblé le marché corporatif de Montréal, tandis que plusieurs autres actions ont fait la promotion du produit villégiature en s'adressant à une clientèle locale et régionale. Le marché français a également été sollicité, d'une part, par le biais d'une campagne d'affichage de DMC Transat utilisant l'image de l'auberge dans le métro de Paris et, d'autre part, par le démarchage des grossistes qui ont été très dynamiques pour mousser le produit hivernal offert par Duchesnay. Une programmation d'événements spéciaux a permis de revenir à la charge, à différents moments de l'année dans les médias régionaux, afin de réitérer la nouvelle offre d'hébergement et de restauration de la Station touristique. Les résultats ont été supérieurs aux attentes, démontrant aussi bien l'efficacité du plan marketing que la vigueur de la demande pour le créneau de l'hébergement 4 étoiles. Il faut souligner l'intérêt du marché corporatif montréalais pour ce produit qui s'est traduit par 2 900 nuitées. La Station touristique Duchesnay, située à trente minutes de Québec, et sa situation comme pôle d'attraction de l'ouest de la capitale nationale ont eu tôt fait d'établir le positionnement de l'auberge comme un établissement haut de gamme dans un environnement champêtre.

Bien que les actions marketing soient préparées et intégrées dans un plan soigneusement élaboré avant le début de l'année budgétaire, plusieurs actions sont entreprises en cours de saison en réaction aux aléas du marché qui peuvent influencer les résultats des établissements. C'est à cet effet qu'un plan spécial a été mis en place en début de saison au Parc de la Chute-Montmorency. L'affluence de la clientèle estivale se faisant attendre dans la plupart des attractions touristiques en raison d'un début de saison singulièrement maussade, une stratégie visant la clientèle locale a été promptement développée. Un forfait familial inédit, incluant le coût du stationnement et du téléphérique, ainsi qu'une nouvelle formule de restauration de type grill en terrasse ont été mis en place et soutenus par une campagne d'affichage bien adaptée permettant finalement d'atténuer les contrecoups d'un début de saison chancelant.

Une campagne d'affichage dans les clubs de golf de la région de Québec a donné également de bons résultats pour l'Auberge Fort-Prével qui connaît, à l'instar de toute l'industrie touristique gaspésienne, un début de saison de plus en plus tardif. Par ailleurs, des efforts ont été consentis pour déployer davantage l'affichage inter-établissements.

Les actions marketing réalisées dans le réseau des parcs nationaux au cours des cinq dernières années étaient toutes orientées vers le même grand objectif : amener les Québécoises et les Québécois à développer un sentiment d'appartenance vis-à-vis des parcs nationaux ; des territoires qui leur appartiennent et que la Sépaq gère et protège au bénéfice des générations actuelles et futures. Grâce

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



à la campagne *Place au spectacle!*, en cours des années 2002 à 2004, et aux différentes actions de marketing pour faire la promotion de produits spécifiques, les parcs nationaux ont grandement gagné en notoriété auprès de la population québécoise depuis 1999 (ils sont passés de 19 % à 56 % en 2003). Au cours de la dernière année, considérant que la notoriété a maintenant atteint un pourcentage appréciable, la Société a choisi de mettre l'accent sur la promotion de ses 22 parcs nationaux et des produits qu'ils offrent.

À l'été 2004, le pic-bois, emblème de la campagne *Place au spectacle!*, a été installé sur des panneaux le long de différentes autoroutes à Québec, Montréal, Chicoutimi et Sherbrooke afin de présenter la nouvelle campagne de publicité de Parcs Québec, qui mettait en vedette des parcs situés dans neuf régions touristiques différentes. Cette campagne illustre donc les attraits du réseau avec des vedettes comme les parcs nationaux d'Aigüebelle, de Frontenac, de la Gaspésie, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de la Jacques-Cartier, de Miguasha, du Mont-Mégantic, des Monts-Valin, de la Pointe-Taillon et du Saguenay. Par ailleurs, la télévision n'a pas été complètement délaissée puisque le pic-bois est venu à nouveau marteler la publicité de Parcs Québec toujours sur l'air éponyme de Beau Dommage aux réseaux MétéoMédia et TVA.



Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Photo : Jean-Pierre Huard



La Société
des établissements
de plein air
du Québec





La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Au chapitre du développement du site Internet de la Société, trois bulletins électroniques ont été créés à l'intention des clientèles du réseau Sépaq. Le premier des trois, *Sépaq.com vous informe*, est mis en ligne mensuellement et offre une foule de renseignements et de promotions sur les produits et services de la Sépaq. Près de 20 000 personnes s'y sont abonnées. Le second bulletin, publié de deux à trois fois l'an, s'intitule *SépaqAnticosti.com* et diffuse principalement de l'information sur la chasse. Le troisième bulletin, *Conditions de neige*, est transmis au début de chaque week-end de l'hiver à ses abonnés adeptes de ski de fond.

Toujours en matière de communications électroniques, le formulaire *Dites-le-nous!*, sur lequel la clientèle nous livre ses commentaires, est maintenant accessible sur Internet.

Parmi les nouveautés du site Internet figure également le portail Chic-Chocs. Il présente une section complète sur l'Auberge de montagne et on peut même y suivre la progression des travaux.

En ce qui a trait aux services en ligne, la Société s'est engagée à poursuivre le déploiement de l'offre en visant toujours la simplicité de la transaction. Ainsi, les droits d'accès pour chasse au petit gibier et la pêche à la journée sont maintenant disponibles sur Internet. Il s'agit d'un véritable coupe-file qui permet à l'utilisateur d'accélérer la procédure d'entrée et de commencer son activité au moment qu'il juge le plus propice puisqu'il imprime lui-même son droit d'accès. De plus, la mise en ligne du chèque-cadeau pour des coupures de 100 \$ et moins s'est effectuée en fin d'année. Une campagne d'affichage à la grandeur du réseau devrait permettre de susciter de l'intérêt pour ce produit que l'acheteur imprime lui-même. Toujours dans le même ordre d'idées, la clientèle semble de plus en plus apprécier la possibilité d'effectuer des transactions en ligne. À titre d'exemple, la proportion d'inscriptions par Internet aux différents tirages au sort administrés par la Société est passée à 64 % en 2004.

La recherche visant à accroître les connaissances sur la clientèle constitue toujours un volet prioritaire dans la planification marketing. En 2004, plusieurs enquêtes ont été menées auprès de différentes clientèles soit pour évaluer la satisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service, soit pour mieux cibler des interventions. Ces études ont porté sur la clientèle ayant séjourné en chalet à la Station touristique Duchesnay en 2003-2004; sur la clientèle de pêche au pavillon des Portes-de-l'Enfer à l'été 2004; sur la perception de la clientèle à l'égard des services de restauration offerts au parc national de la Gaspésie et au Gîte du Mont-Albert à l'été 2004; sur les habitudes de fréquentation de la clientèle des activités hivernales; sur la satisfaction de la clientèle corporative ayant organisé une réunion d'affaires ou un événement corporatif au Manoir Montmorency en 2003; et enfin sur la clientèle étrangère ayant fréquenté un parc national en 2004. Pour les fins de cette dernière enquête, qui a été réalisée conjointement avec l'Université Laval, 2 100 personnes ont été interrogées. Cette étude visait à mesurer l'importance des parcs nationaux du Québec comme

produit d'appel auprès des touristes étrangers. Les résultats sont remarquables : 85 % des répondants ont affirmé que leur visite d'un parc national était préparée avant leur départ ; 91 % se sentent incités à revenir au Québec par leur expérience dans un parc national ; 82 % des gens considèrent que la visite d'un parc national

est un incitatif à voyager et 63 % des personnes questionnées ont visité plus d'un parc national lors de leur séjour. En moyenne, chaque répondant a recommandé de visiter des parcs nationaux du Québec à 17 personnes et 74 % des répondants affirment que les parcs nationaux sont des attraits touristiques majeurs du Québec. Cette étude permet de conclure sans le moindre doute que les parcs nationaux du Québec sont des produits d'appel de grande importance.

L'imprimé demeure un moyen privilégié de communiquer l'information relative à nos produits. Dans le souci de demeurer conséquente avec sa mission de conservation, la Société a revu son choix de papier. Ainsi, le nouveau papier Rolland ENVIRO100 de la papetière Cascades s'avère l'option la plus écologique sur le marché québécois. Entièrement fabriqué à partir des rebuts provenant de bacs de recyclage et produit

sans l'utilisation de chlore, ce nouveau papier accrédité *Choix environnemental* sera utilisé pour toutes les publications de la Sépaq et les impressions seront faites avec des encres dites *organiques*.

Le premier document imprimé selon ces nouvelles normes s'intitule *Découvrez...* Document corporatif présentant une vue d'ensemble du réseau Sépaq, il s'adresse à une clientèle non initiée qui désire se renseigner sur les activités de la Société.

Comme à chaque année, plusieurs documents ont été réalisés. Les brochures saisonnières *Activités hivernales* et *Réseau Camping* ont été complètement revues jusque dans leur format. Par ailleurs, la brochure *Activités et Services des réserves fauniques* a simplement fait l'objet d'une mise à jour. Deux bulletins *En bref* ont été réalisés. Plusieurs dépliants et encarts ont été produits pour promouvoir les activités des centres touristiques. Le réseau des parcs nationaux a réalisé une publication intitulée *Quebec's National Parks It's spectacular* qui a été insérée dans un envoi de Tourisme Québec et une autre portant sur la sécurité dans les parcs et distribuée aux visiteurs.

En ce qui concerne les communications, il faut noter le développement fulgurant du site Internet www.sepaq.com. Il accueille maintenant près de trois millions de visiteurs annuellement et les réservations en ligne se traduisent par plus de 180 000 transactions. Près de 80 communiqués de presse, en plus de ceux émis directement par les établissements dans leurs régions respectives, ont été diffusés par la Société pour informer la population des activités et services offerts. Ils ont



Parc national du Mont-Tremblant

Photo : Jean-Pierre Huard



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



été largement publiés par la presse régionale et nationale et ont également fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la Société.

En ce qui a trait aux médias électroniques, la Sépaq a participé au cours de l'année à près d'une cinquantaine d'émissions de télévision sur plusieurs grandes chaînes québécoises, mais aussi canadienne et américaine. De nombreuses tournées de familiarisation avec la presse spécialisée de plein air et celle de tourisme ont été réalisées dans les établissements de la Société. Celles-ci ont mené à la publication de nombreux reportages écrits et photographiques dans les grands quotidiens et plusieurs magazines.



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Photo : Jean-François Bergeron

Parc national de la Gaspésie

Revue financière

L'exercice 2004-2005 marque le vingtième anniversaire de la Sépaq. Créée principalement pour des raisons de compressions budgétaires au gouvernement, la Société a réussi, au fil des ans, à remplir ses mandats de redressement financier. En effet, au moment de leur transfert par le gouvernement, l'ensemble des établissements généraient des déficits importants, et cela, sans compter l'état détérioré des actifs en raison d'un sous-financement important au chapitre de leur entretien. Avec la création de la Sépaq, ce sont des centaines de millions de dollars qui ont pu ainsi être économisés par le gouvernement. Pour chacun des transferts d'établissement effectué, la Société a rapidement produit des plans de redressement orientés vers la mise en valeur et la protection de ces équipements et territoires publics dans une perspective de conservation et de développement durable. Il s'agissait d'abord, conformément à sa mission qui consiste à en assurer l'accessibilité, de faire connaître ces équipements à la population du Québec et à celles de l'étranger par une mise en marché rigoureuse, laquelle a permis un accroissement considérable de la fréquentation. En effet, celle-ci atteint maintenant plus de cinq millions de jours-visites annuellement.

Avec la collaboration de ses partenaires régionaux siégeant sur les différentes structures de concertation, que ce soit les conseils d'administration locaux dans les réserves fauniques, les tables d'harmonisation dans les parcs nationaux ou, plus ponctuellement, les comités de mise en valeur, la Société a développé une solide expertise de gestion orientée vers le développement et la mise en valeur des établissements, et ce, tout en maintenant un contrôle très serré des dépenses. En outre, la Société a su bénéficier de l'impact réseau qui, en plus de favoriser des économies d'échelle importantes, a aussi permis un effet d'émulation notoire, tant en ce qui concerne le développement des affaires que sur le plan de la gestion des ressources humaines. Effectivement, l'implication des employés à toutes les étapes de croissance a favorisé leur motivation à se concerter pour trouver les meilleures solutions, lesquelles ont contribué largement à la réussite de la Sépaq. Ce succès se manifeste tout aussi bien par ses résultats financiers que par les nombreux prix qu'elle a mérités jusqu'à maintenant.

RÉSULTATS

L'exercice 2004-2005 se termine avec des résultats nets positifs, avec un profit de 372 000 \$, en croissance de 60 % sur les résultats de 2003-2004. Les revenus ont, pour leur part, augmenté de 9 %, passant de 85 746 000 \$ en 2003-2004 à 93 582 000 \$ en 2004-2005. Cette croissance met en lumière le fait que les produits offerts par la Sépaq sont de plus en plus recherchés par les différentes clientèles. Elle montre également que les efforts de mise en marché, encore mieux ciblés, ont porté fruit, particulièrement si l'on considère la diminution de 12 % des frais de vente et de marketing. En ce qui concerne la main-d'œuvre,

REVUE

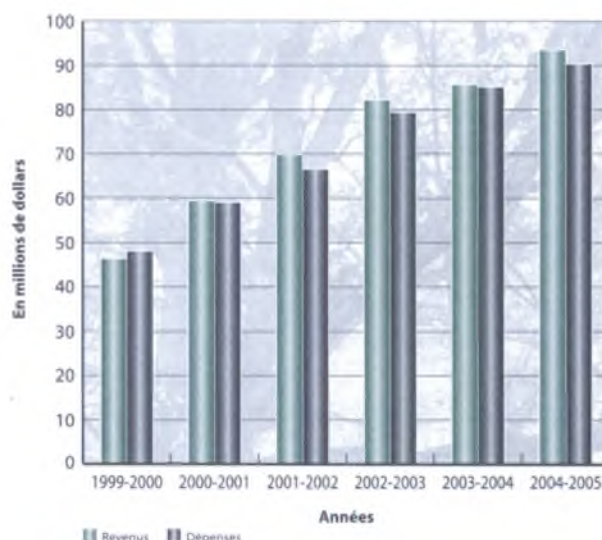


La Société
des établissements
de plein air
du Québec



la dépense de salaires et d'avantages sociaux a augmenté de 9,6 %, passant de 43 857 000 \$ à 48 074 000 \$. Par ailleurs, la dépense d'entretien est passée de 13 542 000 \$ à 14 741 000 \$, ce qui représente une augmentation de 8,9 %. Cette croissance, combinée à celle de 7,5 % enregistrée l'an dernier, illustre très bien la volonté de la Sépaq de maintenir la qualité de ses infrastructures et de corriger le sous-investissement qu'ont connu les actifs avant leur transfert à la Société. Il faut d'ailleurs noter que, malgré leur valeur aux livres, la valeur réelle des actifs à entretenir représente près de 750 000 000 \$.

Évolution des revenus et dépenses



En dépit de l'inflation, il a été possible non seulement de limiter, mais de diminuer les frais généraux et administratifs, lesquels sont passés de 11 702 000 \$ à 11 694 000 \$. Enfin, compte tenu des investissements, la dépense nette d'amortissement a augmenté de 469 000 \$, passant de 4 928 000 \$ en 2004 à 5 397 000 \$ en 2005.

BILAN

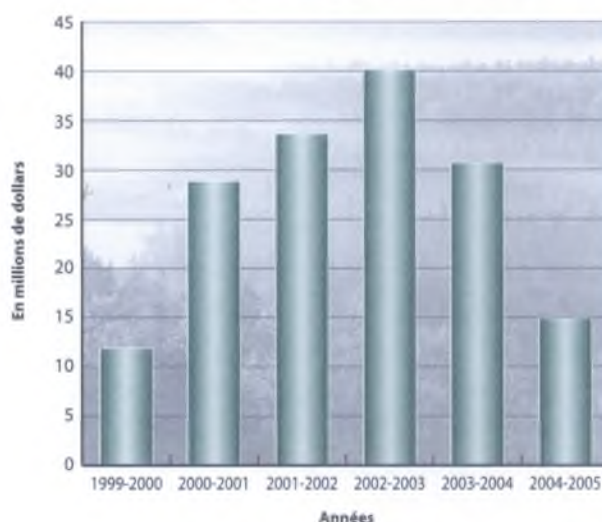
La valeur de l'actif a légèrement diminué passant de 194 157 000 \$ en 2004 à 193 265 000 \$ en 2005, ce résultat étant principalement dû à l'amortissement des immobilisations. Ce sont 320 projets qui ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, ce qui représente des acquisitions d'immobilisations de 14 865 000 \$, comparativement à 30 709 000 \$ en 2003-2004. Les plus importants projets en matière d'investissement concernent la mise en valeur des Chic-Chocs, en Gaspésie, et le développement du pôle du barrage des Érables, au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, dans Charlevoix. Il faut aussi mentionner

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



la construction du centre multiservice et d'interprétation et du poste d'accueil à Thurso au parc national de Plaisance, en Outaouais, ainsi que le développement du camping Baie-Sauvage au parc national de Frontenac, dans la région de l'Estrie.

Évolution des investissements



L'avoir de l'actionnaire s'est accru du montant des résultats nets, soit 372 000 \$, passant de 40 699 000 \$ en 2004 à 41 071 000 \$ en 2005.

PERSPECTIVE

Forte de la maturité de ses vingt ans, la Sépaq est très bien positionnée pour continuer à réaliser sa mission qui consiste à assurer l'accessibilité, la protection et la mise en valeur des territoires au bénéfice des clientèles des régions du Québec et des générations futures. Elle est aussi maintenant préparée pour assumer de nouveaux mandats que pourrait éventuellement lui confier le gouvernement. Par l'exploitation rigoureuse de ses établissements et avec son dynamisme, la Sépaq continuera à exercer un rôle important de levier de développement économique en région. Elle devra cependant composer avec des coûts de système qui continueront de croître. Pour contrer cet état de fait, l'entreprise devra poursuivre l'amélioration de sa productivité, notamment par l'informatisation de ses différents processus de gestion et par la formation continue de son personnel. Par ailleurs, elle devra aussi composer avec un dollar canadien qui semble prendre de plus en plus de vigueur, ce qui pourrait être négatif pour l'industrie touristique. Toutefois, les orientations prises par la Sépaq en ce qui concerne la qualité de ses produits, de son service à la clientèle ou de son site Internet transactionnel devraient permettre de contrer ces menaces et, ainsi, de favoriser un accroissement soutenu de la fréquentation pour les prochaines années, comme ce fut le cas pratiquement depuis sa création.



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Rapport de la direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

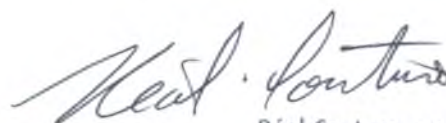
La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Vice-président à l'administration et aux finances

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Rapport des vérificateurs

Au Ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 29 avril 2005

Rapport



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Pêche et villégiature	29 460 \$	26 631 \$
Chasse	13 749	14 062
Restauration, boutiques et dépanneurs	13 264	11 730
Autres activités de plein air	12 576	11 564
Concessions et divers	3 105	3 137
Honoraires de gestion (note 3)	21 428	18 622
	93 582	85 746
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	48 074	43 857
Entretien	14 741	13 542
Frais généraux et administratifs	11 694	11 702
Produits de revente	9 004	8 685
Frais de vente et marketing	4 694	5 341
Taxes foncières	2 166	2 085
	90 373	85 212
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	3 209	534
Amortissement	(5 397)	(4 928)
Subventions (note 3)	4 251	3 763
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2 063	(631)
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(1 087)	(809)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	(636)	555
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	340	(885)
Activités abandonnées (note 6)	32	1 118
RÉSULTATS NETS	372 \$	233 \$

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



D

Déficit accumulé

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2005	2004
Solde au début	(30 888) \$	(31 121) \$
Résultats nets	372	233
Solde à la fin	(30 516) \$	(30 888) \$

Déficit



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



FLUX

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	340 \$	(885) \$
Amortissement	5 397	4 928
Autres éléments (note 5)	636	(555)
Variation des postes à court terme	2 669	645
	9 042	4 133
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(14 865)	(30 709)
Produits de cessions d'actifs	1 056	784
Avance à la société affiliée	14	252
	(13 795)	(29 673)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	1 948	3 452
Emprunt	3 023	22 410
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	4 571	25 462
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	486	(47)
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	304	(125)
EMPRUNT BANCAIRE AU DÉBUT	(1 004)	(879)
EMPRUNT BANCAIRE À LA FIN	(700) \$	(1 004) \$

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



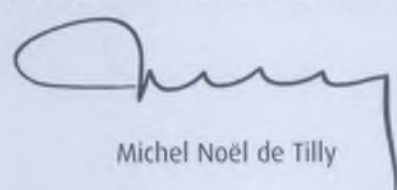
Bilan

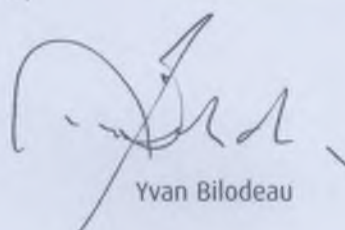
Au 31 mars
(En milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Débiteurs	3 147 \$	4 603 \$
Subventions à recevoir	2 057	1 891
Stocks	3 198	2 472
Frais reportés au prochain exercice	1 350	1 394
	9 752	10 360
SUBVENTIONS À RECEVOIR	18 876	15 020
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	518	537
IMMOBILISATIONS (note 7)	150 227	154 348
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)	13 892	13 892
	193 265 \$	194 157 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	700 \$	1 004 \$
Créditeurs	18 188	17 637
Dépôts de clients	9 669	9 322
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	400	400
	28 957	28 363
DETTE À LONG TERME (note 9)	46 808	44 185
SUBVENTIONS REPORTÉES	75 821	80 192
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)	608	718
	152 194	153 458
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	71 587	71 587
DÉFICIT ACCUMULÉ	(30 516)	(30 888)
	41 071	40 699
	193 265 \$	194 157 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:


Michel Noël de Tilly


Yvan Bilodeau

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Notes complémentaires

au 31 mars 2005

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES**a) Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 230 655 \$ (2004, 1 167 175 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3 - HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux.

Subventions

(En milliers de dollars)

	2005	2004
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Gouvernement du Québec		
Fonds Jeunesse Québec	2 196	2 292
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	187	200
Mise en valeur des Chic-Chocs	1 100	815
Parcs nationaux de Plaisance et d'Anticosti	409	225
Entretiens majeurs	359	231
	4 251 \$	3 763 \$
Subventions aux immobilisations	5 970 \$	5 491 \$

4 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 087 000 \$ (2004, 809 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 1 076 000 \$ (2004, 802 000 \$) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 11 000 \$ (2004, 7 000 \$).



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



5 - AUTRES ÉLÉMENTS

(En milliers de dollars)

	2005	2004
Gain sur cession d'actifs	997 \$	556 \$
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(5)	(1)
Réduction de valeur des immobilisations de l'Auberge Fort-Prével	(1 628)	-
	(636) \$	555 \$

Les immobilisations de l'Auberge Fort-Prével ont été dépréciées compte tenu que leur valeur comptable pourrait ne pas être totalement recouvrable étant donné la rentabilité négative récurrente de l'établissement. La méthode de comparaison, soit l'analyse des transactions d'actifs comparables, a été utilisée pour déterminer la juste valeur de ces actifs.

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des intérêts de la Société dans des terrains et les passifs comprennent des créateurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

7 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 467 \$	- \$	2 467 \$	2 558 \$
Bâtiments et infrastructures	172 526	33 895	138 631	141 268
Téléphérique	1 463	805	658	545
Matériel roulant	10 475	5 614	4 861	4 812
Mobilier, équipements, améliorations locatives	17 091	13 481	3 610	5 165
	204 022 \$	53 795 \$	150 227 \$	154 348 \$

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 1 500 000 \$ porte intérêt au taux de 4,25 % et a été renouvelé en avril 2005.

9 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)

	2005	2004
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$, remboursables selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 2,68 % à 2,90 %, renouvelables entre mai 2005 et février 2006, échéant en 2019	46 208 \$	43 185 \$
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 \$ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 \$, échéant en 2008	1 000	1 400
	47 208	44 585
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	46 808 \$	44 185 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)

2006	-	400 \$
2007	-	400 \$
2008	-	200 \$



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	2005	2004
Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis:		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
447 250 actions payées comptant	44 725 \$	44 725 \$
	71 587 \$	71 587 \$

11 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 15 385 150 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

(En milliers de dollars)

2006	-	4 005 \$
2007	-	2 353 \$
2008	-	1 758 \$
2009	-	1 270 \$
2010	-	1 264 \$

De plus, au 31 mars 2005, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 3 176 000 \$.

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



12 - ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effets négatifs sur la situation financière de la Société.

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et des dépôts de clients indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

14 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005.



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE 1
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE 2
PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET
RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la

réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui

sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE 3
ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE 4
RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.
29. Pour l'application des articles 25 à 27, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE 5 PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe

qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

33. Sur conclusion de l'administrateur à contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. c. s-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au

procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION

Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'administration publique, la Sépaq rend public l'échelle de traitement de son personnel de direction constituant le premier niveau suivant celui des administrateurs nommés par le gouvernement:

Vice-président opérations - premier niveau
96 326 \$ - 125 155 \$

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Coordonnées des établissements de la Sépaq

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : M. Pierre Bédard
Km 33, route 167, Case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : (418) 256-3806
Télécopieur : (418) 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : (819) 438-2017
Télécopieur : (819) 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : M. Robert Proulx
264, route 167, Case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748
Télécopieur : (418) 748-7749
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Dave Boulet
830, des Pins Rouges, Case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : (819) 265-2098
Télécopieur : (819) 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, Case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : (418) 797-5214
Télécopieur : (418) 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Dunière

Directeur : M. Sylvain Couturier
165, Saint-Luc, Case postale 640
Causapscal (Québec) G0J 1J0
Téléphone : (418) 756-3138
Télécopieur : (418) 756-3113
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, Case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : (819) 454-2011
Télécopieur : (819) 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-6868
Télécopieur : (418) 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Jean Bourque
24, boul. des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : (418) 766-2524
Télécopieur : (418) 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Serge Martel
40, Place Hammond, bur. 102, Case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : (819) 736-7431
Télécopieur : (819) 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice : M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, Case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : (418) 396-2232
Télécopieur : (418) 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, Case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : (418) 323-2021
Télécopieur : (418) 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. André Doyer
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2226
Télécopieur : (418) 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Martin Soucy
2951, route 125 Nord, Case postale 1060
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
Téléphone : (819) 424-3026
Télécopieur : (819) 424-3594
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0
Téléphone : (819) 646-5680
Télécopieur : (819) 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Sépaq Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C2
Téléphone : (418) 686-4875
(Région d'Anticosti) (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 682-9944
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Réjean Beaulieu, p. i.
2053, boul. Douglas, Case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : (418) 368-2281
Télécopieur : (418) 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Société affiliée

Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur : M. André Turgeon
Route 169, Case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : (418) 275-3132
Télécopieur : (418) 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, Case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. André Roy
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : (418) 875-2122
Télécopieur : (418) 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : (819) 477-1360
Télécopieur : (819) 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Responsable : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, Case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : (418) 344-1142
Télécopieur : (418) 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, Case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : (819) 428-5015
Télécopieur : (819) 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Beauport (Québec) G1C 1S1
Téléphone : (418) 663-3330
Télécopieur : (418) 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : (819) 637-2480
Télécopieur : (819) 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
Case postale 179
Port-Menier
Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, Case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5035
Télécopieur : (418) 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Parc national de l'île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur: M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, Case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone: (418) 782-2240
Télécopieur: (418) 782-2241
Courriel: parc.bonaventure@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur: M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone: (418) 486-2300
Télécopieur: (418) 486-2226
Courriel: parc.frontenac@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur: M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, Case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone: (450) 928-5089
Télécopieur: (450) 670-2747
Courriel: parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur: M. François Boulanger
900, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3
Téléphone: (418) 763-3181
Télécopieur: (418) 763-5435
Courriel: parc.gaspésie@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice: M^{me} Nancy Bolduc
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone: (418) 528-8787
Télécopieur: (418) 528-8781
Courriel: parc.jacques-cartier@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur services hôteliers: M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone: (418) 763-2288
Télécopieur: (418) 763-7803
Courriel: montalbert@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur: M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, Case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone: (418) 794-2475
Télécopieur: (418) 794-2033
Courriel: parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur: M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone: (819) 888-2941
Télécopieur: (819) 888-2943
Courriel: parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur: M. Jean-Luc Lussier
2432, chemin de la Petite Presqu'île, Case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone: (819) 427-5350
Télécopieur: (819) 427-5905
Courriel: parc.plaisance@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur: M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone: (819) 843-4545
Télécopieur: (819) 868-1259
Courriel: parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur: M. François Guillot
825, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone: (418) 347-5371
Télécopieur: (418) 347-2134
Courriel: parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur: M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, Case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone: (450) 653-7544
Télécopieur: (450) 653-0509
Courriel: parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur: M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone: (418) 272-1509
Télécopieur: (418) 272-1516
Courriel: parc.saguenay@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur: M. Martin Soucy
Chemin Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone: (819) 688-2336
Télécopieur: (819) 688-6369
Courriel: parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur: M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone: (418) 272-1509
Télécopieur: (418) 272-1516
Courriel: parc.saguenay@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur: M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone: (418) 674-1200
Télécopieur: (418) 674-1246
Courriel: parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur: M. Pierre Dépelteau
3321, Chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone: (450) 776-7182
Télécopieur: (450) 776-7266
Courriel: parc.yamaska@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur: M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, Case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone: (450) 479-1338
Télécopieur: (450) 479-6250
Courriel: parc.oka@sepaq.com

La Société
des établissements
de plein air
du Québec



**Société des établissements
de plein air du Québec (Sépaq)
Siège social**

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C2
Téléphone: (418) 686-4875
Télécopieur: (418) 686-6160

Service des ventes et réservations

Renseignements: 1 800 665-6527 (Canada et États-Unis)
Autres pays: (418) 890-6527
Télécopieur: (418) 528-6025
Site Internet: <http://www.sepaq.com>
Courriel: inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1001, rue du Square Dorchester
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone: (514) 873-9899
Télécopieur: (514) 873-9907

1 800 665 - 6527
www.sepaq.com

La Société
des établissements
de plein air
du Québec





Photo : Jean-Pierre Huard

Réserve faunique de Port-Daniel

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGESTe d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Ce document est imprimé avec des encres dites *organiques* sur du papier accrédité *Choix environnemental*, fabriqué au Québec uniquement à partir de fibres secondaires provenant des bacs de recyclage et produit sans l'utilisation de chlore.

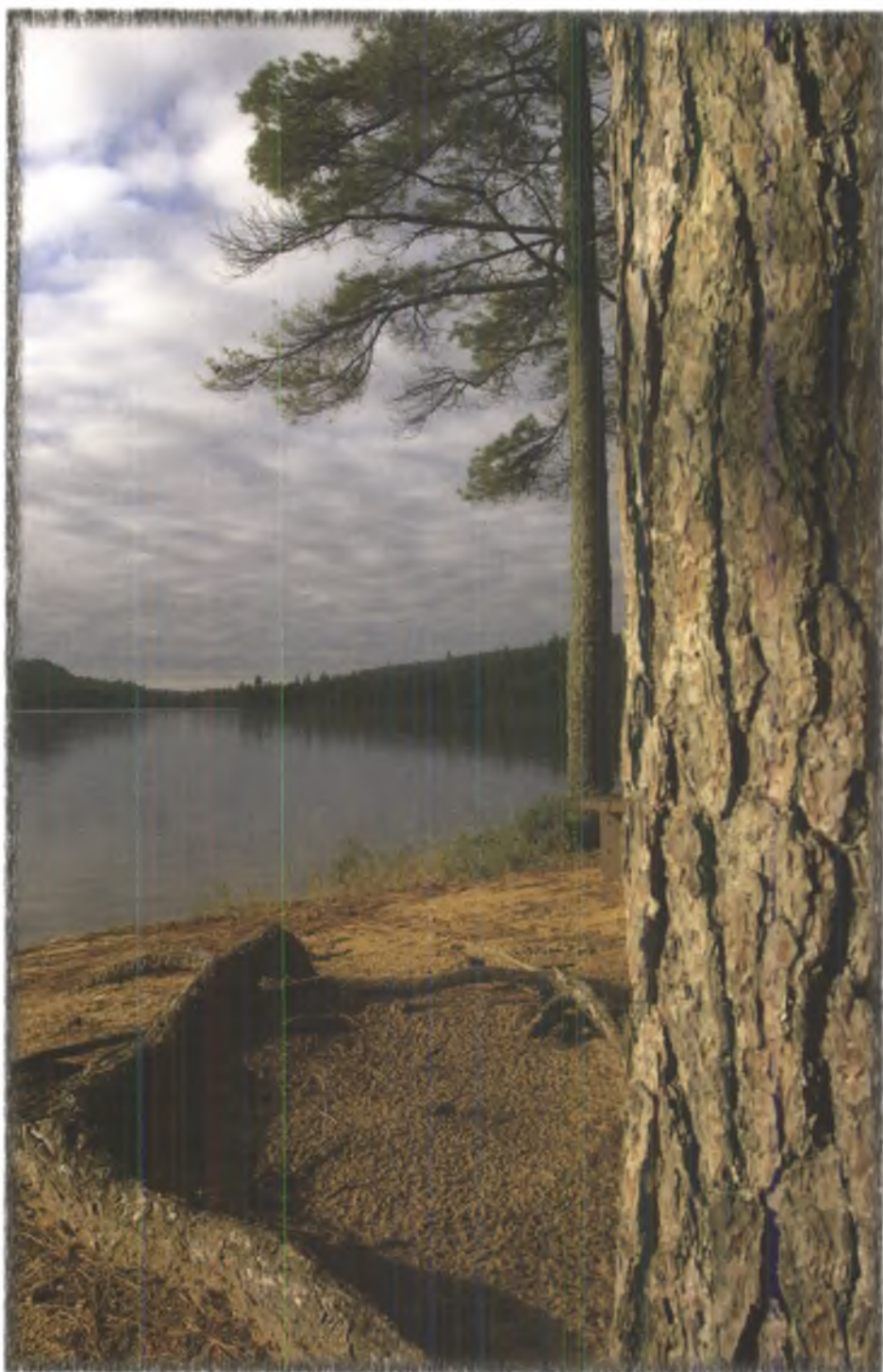


Photo : Steve Deschênes

Réserve faunique de Mastigouche

www.sepaq.com

RÉSEAU **Sépaq** 